

VILLE D'OULLINS

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL IN EXTENSO DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 Juin 2022

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil précédent du 7 avril.

Les délibérations sans intervention seront examinées avant celles avec intervention.

Table des matières

1 – Budget général 2022 – Décision modificative N°1	4
2 – Attribution d'une subvention pour la ludothèque pour l'année 2022	4
3 – Garantie d'emprunt « ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM » pour financer la construction de 37 logements Rue du Professeur Calmette à Oullins	5
4 – Garantie d'emprunt « ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM » pour financer la réhabilitation de 101 logements PAM Cité Jacquard à Oullins	5

5 – Garantie d’emprunt « VILOGIA SOCIETE ANONYME D’HLM » pour financer l’acquisition en VEFA de 2 logements situés 4 rue des Jardins à Oullins	6
6 – Attribution de crédits non affectés	6
7 – Convention cadre de coopération entre la MMI’e et la Ville d’Oullins	7
8 – Modification du tableau des effectifs	8
9 – Convention relative à la mise à disposition du personnel du service des archives de la Ville d’Oullins auprès de la Ville de Saint-Genis-Laval	8
11 – Convention de partenariat relative à l’apiculture en milieu urbain	9
12 – Convention de délégation de gestion 2022 pour le projet Nature Yzeron Aval	10
13 – 18 rue Louis Aulagne – Résiliation du bail commercial de « La Maison du Pneu »	10
14 – 18 rue Louis Aulagne – Vente à 6 ^{ème} Sens des lots de copropriétés appartenant à la Commune	11
15 – Signature du contrat Métropolitain avec l’agence de l’eau « Pour une ville perméable en harmonie avec ses ressources en eau et milieux aquatiques – 2022-2024 »	12
16 – Convention de co-financement d’une mesure de relance dédiée aux commerces de proximité	12
17 – Projet Veduta – convention de partenariat avec la biennale d’art contemporain pour l’année 2022	14
18 – Conventions de participation aux frais scolaires avec les communes voisines (année 2021-2022)	14
19 – Demande de subvention auprès de la Direction interministérielle du numérique (DINUM)	15
20 – Subvention Mission Locale et convention avec la Métropole de Lyon et la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais pour la gestion du Fonds Local Intercommunal d’Aides aux Jeunes - Année 2022	15
10 – Adhésion à la nouvelle offre du Conseil en Énergie Partagé (CEP) du SIGERLy	16
21 – Lancement de la démarche d’élaboration du contrat local de santé et du conseil local de santé mentale	24

-000000-

-La séance est ouverte à 19 H 00-

-000-

Bonsoir à tous, nous allons démarrer ce Conseil et je donne tout de suite la parole à Monsieur Delorme.

Monsieur DELORME procède à l'appel.

PRÉSENTS :

Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS - Christine CHALAND - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Anne PASTUREL - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia VALLON DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Tassadit BELLABAS
Anne-France ARGANS pouvoir à Christine CHALAND
Michel BAARSCH pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE
Cédric BARBIERO pouvoir à Clément DELORME
Claire BELLISSEN pouvoir à Jean-Charles KOHLHASS
Anaëlle CAILLET pouvoir à David GUILLEMAN
Jean-Louis CLAUDE pouvoir à Sandrine GUILLEMIN
Solange MARTELLACCI pouvoir à Frédéric HYVERNAT
Louis PROTON pouvoir à Anne PASTUREL

ABSENT MOMENTANÉ :

Philippe LOCATELLI (absent aux rapports 1 à 6)

-000-

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Je nomme secrétaire de séance Madame GUILLEMIN.

-000-

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 7 avril 2022.

Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril dernier. Les remarques qui ont été faites, ont été prises en compte. D'autres n'ont pas été rajoutées parce que ce sont des propos qui se sont tenus après la clôture de la séance.

Tous les élus d'opposition s'abstiennent.

Les Elus de la majorité municipale approuve le procès-verbal.

Je vous demande également de me donner quitus pour les décisions du Maire n° D22_010 à D22_023 qui ont été vues en Commission. (Quitus est donné à Madame le Maire)

Nous prenons les délibérations sans débat et je donne la parole à Monsieur DELORME.

-000-

1 – Budget général 2022 – Décision modificative N°1

M. DELORME.- Merci Madame le Maire. Mes chers collègues,

Au fur et à mesure de l'exécution du budget, qui avait été voté le 7 avril de cette année sur des bases prévisionnelles, il est nécessaire de procéder à des ajustements, soit par des virements de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux. Ce soir, les mouvements que vous voyez sont tout à fait inhabituels de par l'importance des sommes. Il s'agit d'opérations d'ordre, de jeux d'écriture, si vous préférez, qui sont consécutifs au réaménagement de l'emprunt SFIL, que nous avons contracté en juillet dernier. Nous ne prenons cette délibération que près d'un an plus tard car, bien évidemment, c'est une opération plutôt rare que nous avons réalisée, et la Direction Générale des Finances Publiques et la Préfecture du Rhône ont dû prendre le temps nécessaire pour valider la forme juridique de son exécution. Comme il convient, les tableaux sont parfaitement équilibrés.

Je vous remercie d'approuver cette délibération.

Je vous remercie Monsieur DELORME. Je mets cette délibération aux voix.

***Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.
2 abstentions : Joëlle SECHAUD, Bertrand MANTELET***

-000-

2 – Attribution d'une subvention pour la ludothèque pour l'année 2022

Mme PASTUREL.- Merci Madame le Maire.

Bonsoir, je vais rappeler les grands principes de l'association la ludothèque qui œuvre en faveur de la promotion du jeu, et qui déploie des politiques d'animation en faveur d'un très large public, principalement oullinois. Ces grandes actions se situent principalement au niveau de prêts d'accompagnement dans le choix de plus de 5 500 jeux à destination des familles, mais aussi des professionnels, ainsi que par KzaJeux, un espace de jeux variés destinés à l'intergénérationnel qui se situe au sein de la ludothèque, à côté du Secours Populaire et du CAMO, dans le quartier de la Bussière. La ludothèque intervient en direction de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, en participant à des projets inter-structures et aux actions de soutien à la parentalité, en apportant également son expertise de professionnel du jeu aux autres professionnels qui encadrent des enfants et des jeunes, ou encore, en animant des ateliers jeux. Elle intervient également dans le champ du handicap et des personnes âgées, en participant à la promotion des projets pluri-générationnels. Enfin, elle intervient dans le quartier de la Saulaie en politique de la Ville afin de favoriser le développement des compétences chez les enfants, par le jeu et par le soutien à la parentalité.

Nous vous proposons ce soir d'attribuer une subvention à hauteur de 58 200 €. Et j'aimerais vous expliquer le décalage par rapport aux autres subventions attribuées à nos associations car nous avons souhaité, avec la structure, mener un travail plus approfondi de partenariat afin d'identifier des actions sur l'année, sur des lieux, ainsi que sur une périodicité différente.

Et ce travail nous a amenés à ce décalage au mois de juin, mais il est à noter qu'afin de préserver leur trésorerie, une somme a été versée à hauteur de 18 480 € au moment du vote du 16 décembre 2021 (délibération n° 20211216_7).

Nous vous demandons ce soir d'accepter l'attribution de cette subvention à la ludothèque d'Oullins, je vous remercie.

Merci Madame PASTUREL, je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Je donne la parole à Monsieur DELORME concernant les garanties d'emprunt avec une première délibération qui porte sur une garantie en faveur d'ICF pour financer la construction de 37 logements rue du Professeur Calmette.

-000-

3 – Garantie d'emprunt « ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM » pour financer la construction de 37 logements Rue du Professeur Calmette à Oullins

M. DELORME.- Merci Madame le Maire, vous avez presque tout dit.

ICF SUD-EST MEDITERRANEE envisage, en effet, la construction de 37 logements - du 47 au 53 rue Professeur Calmette - et va souscrire un emprunt d'un montant de 2 719 996 €.

Elle devrait obtenir la garantie de la Métropole de Lyon à hauteur de 85% de cet emprunt. Elle nous sollicite donc pour les 15% restants, soit 407 999,40 €.

C'est l'objet de cette délibération que je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci Monsieur DELORME. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Monsieur DELORME, je vous redonne la parole toujours dans le cadre d'une garantie d'emprunt pour ICF.

-000-

4 – Garantie d'emprunt « ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM » pour financer la réhabilitation de 101 logements PAM Cité Jacquard à Oullins

M. DELORME.- Merci Madame le Maire,

ICF SUD-EST MEDITERRANEE envisage aussi la réhabilitation de 101 logements situés Cité Jacquard, et va souscrire pour cela un emprunt d'un montant de 3 393 568 €.

Ici encore, elle devrait obtenir la garantie de la Métropole de Lyon à hauteur de 85% de cet emprunt. Elle nous sollicite donc pour les 15% restants, soit 509 035,20 €.

Je vous remercie, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Monsieur DELORME, cette fois-ci, c'est une garantie d'emprunt pour une opération menée par VILOGIA pour financer une acquisition en VEFA.

-000-

5 – Garantie d'emprunt « VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM » pour financer l'acquisition en VEFA de 2 logements situés 4 rue des Jardins à Oullins

M. DELORME.- Tout à fait, Madame le Maire,

VILOGIA envisage l'acquisition en VEFA, qui est la Vente en état futur d'achèvement, soit sur plan, tout simplement, de 2 logements situés 4 rue des Jardins, et va souscrire un emprunt d'un montant de 152 096 €.

Elle a obtenu la garantie de la Métropole de Lyon à hauteur de 85% de cet emprunt, lors de sa commission permanente du 16 mai dernier. Elle nous sollicite donc pour les 15% restants, soit 22 814,40 €.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci Monsieur Delorme. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.

1 abstention : Bertrand MANTELET

Mme POUZERGUE.- Nous parlons toujours de budget Monsieur Delorme pour l'attribution de crédits non affectés.

-000-

6 – Attribution de crédits non affectés

M. DELORME.- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Vous savez qu'au fur et à mesure de l'année et de l'exécution de notre budget, nous procédons à l'attribution de crédits non affectés.

Nous vous proposons de doter le secteur sportif à hauteur de 2 677 € ; le secteur culturel à hauteur de 2 000 € ; l'échange scolaire de Saint-Thomas d'Aquin avec Madrid pour 1 116 € ; le Jardin de Kodu pour 380 € ; et l'ACSO pour 1 290 €. Il y a également les habituels crédits

APA, pour Actions Pédagogiques Annuelles, à destination des écoles, pour un montant total de 16 275 €.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci. Je mets le rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Monsieur DELORME à nouveau et cette fois, vous nous parlez de la convention cadre de coopération entre la MMI'e et la Ville d'Oullins.

-Monsieur Locatelli entre en séance à 19h15-

-000-

7 – Convention cadre de coopération entre la MMI'e et la Ville d'Oullins

M. DELORME.- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Depuis longtemps, la Ville d'Oullins est engagée dans une politique d'achat socialement responsable, puisqu'elle intègre la dimension sociale dans la passation et l'exécution de ses marchés.

L'association Sud-Ouest Emploi accompagnait la Ville d'Oullins dans la mise en œuvre et le suivi de clauses sociales ainsi que la recherche de structures d'insertion pour faire face aux besoins en matière de commande publique. Cette mission était exercée à titre gracieux par Sud-Ouest Emploi et se justifiait par le portage du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Sud-Ouest Lyonnais, jusqu'en 2019.

Depuis 2020, la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e) assure un service harmonisé auprès de tout maître d'ouvrage public ou privé sur le territoire de la Métropole. Aussi, dans un souci de cohérence, Sud-Ouest Emploi a acté lors de son conseil d'administration du 21 novembre 2021, de transférer sa mission d'accompagnement de la Ville d'Oullins auprès de la MMI'e.

La présente convention a donc pour objet de fixer les règles de collaboration entre la Ville d'Oullins, d'une part, et la MMI'e d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche d'achat socialement responsable de la Ville. La Ville envisage d'ores-et-déjà de confier à la MMI'e les missions d'accompagnement ponctuel à l'établissement de la stratégie d'achat auprès d'entreprises adaptées, ou encore la mise en place et le suivi d'heures d'insertion.

L'ensemble des marchés publics ne sera pas traité conjointement avec la MMI'e, mais le Service Achats et Commande Publique réalisera un ciblage annuel des dossiers à partager avec cette structure, afin d'exploiter au mieux les bénéfices de cette convention, qui est par ailleurs signée pour une durée de 4 ans.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Nous passons à la partie des ressources humaines et je redonne la parole à Monsieur DELORME.

-000-

8 – Modification du tableau des effectifs

M. DELORME.- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Comme très habituellement, il est proposé d'approuver les créations et les suppressions de postes au tableau des effectifs.

Au sein du Pôle Sécurité, il convient de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des agents de police municipale.

Je précise que cette modification du tableau des effectifs a été approuvée à l'unanimité par le Comité Technique qui s'est réuni ce 22 juin.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci Monsieur DELORME. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Je vous redonne la parole Monsieur Delorme au sujet de la convention relative à la mise à disposition du personnel du service des archives de la Ville d'Oullins auprès de la Ville de Saint-Genis-Laval

-000-

9 – Convention relative à la mise à disposition du personnel du service des archives de la Ville d'Oullins auprès de la Ville de Saint-Genis-Laval

M. DELORME.- Merci Madame le Maire, Mes chers collègues,

Les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition au profit d'une collectivité territoriale autre que son employeur.

C'est dans ce cadre que nous proposons qu'Oullins mette à disposition du service des archives de la Ville de Saint-Genis-Laval, son archiviste, à hauteur de 20% d'un temps complet sur l'année 2022 et 50% d'un temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

La formalisation de cette mise à disposition passe par une convention qui précise notamment que la durée de la mise à disposition est d'un an renouvelable, que le travail de l'agent est organisé par la Ville d'Oullins, et que sa rémunération est versée par la Ville d'Oullins. Saint-Genis-Laval remboursera chaque trimestre à l'employeur oullinois la rémunération de l'agent mis à disposition.

Je précise que cette convention a été approuvée à la majorité par le Comité Technique qui s'est réuni ce 22 juin.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver vous aussi cette délibération. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

***Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.
8 abstentions : Claire BELLISSEN, Joëlle SECHAUD, Nadine BADR-VOVELLE, Michel BAARSCH, Jean-Charles KOHLHAAS, Bertrand MANTELET, Benjamin GIRON, Alexandre HEBERT***

Mme POUZERGUE.- Je donne la parole à Monsieur LAFORETS pour la Convention de partenariat relative à l'apiculture en milieu urbain.

-000-

11 – Convention de partenariat relative à l'apiculture en milieu urbain

M. LAFORÊTS.- Merci Madame le Maire,

Depuis 2014, la Ville a mis en place une activité apicole au sein du parc Chabrières. Un rucher est aménagé à proximité des roseaies. Cette activité permet de sensibiliser le plus grand nombre à la biodiversité. En effet, les ruches sont visibles par les très nombreux visiteurs du parc.

L'ancien apiculteur, Monsieur TOTI, a manifesté son attention d'arrêter son activité.

Je vous propose d'approuver le partenariat avec le nouvel apiculteur Monsieur DELPORTE, ainsi que d'autoriser Madame le Maire a signé une convention de partenariat relative à l'apiculture.

Mme POUZERGUE.- Merci Monsieur LAFORÊTS. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Monsieur LAFORÊTS, je vous redonne la parole pour nous parler de la convention de délégation de gestion 2022 pour le projet Nature Yzeron Aval. C'est une convention que nous étudions chaque année au Conseil municipal.

-000-

12 – Convention de délégation de gestion 2022 pour le projet Nature Yzeron Aval

M. LAFORÊTS.- Merci Madame le Maire,

Depuis 2014, la Métropole de Lyon ainsi que les communes de la Mulatière, de Sainte-Foy-Lès-Lyon et d'Oullins mettent en œuvre une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel remarquable : le site Yzeron Aval.

Ce site est inscrit aux espaces naturels sensibles, ainsi que dans le réseau des projets natures. Le projet nature est un outil animé par la Métropole de Lyon dans l'objectif de réaliser des actions de sensibilisation et de préservation du milieu naturel et agricole.

Les enjeux sont d'acquérir, réhabiliter et gérer les milieux, ainsi qu'améliorer les conséquences et la mise en valeur des espaces. Les objectifs sont d'augmenter la biodiversité, participer au rétablissement des corridors écologiques, compléter un inventaire naturaliste.

Pour 2022, il est proposé la signature d'une convention de délégation de gestion à la commune de Sainte-Foy-Lès-Lyon.

Le programme d'actions pour 2022 comprend la poursuite de la création de sentiers d'interprétation à destination des promeneurs. Ces sentiers seront équipés de panneaux d'informations pour permettre aux usagers de décrypter les milieux qu'ils traversent en les empruntant. Les travaux de protection de la biodiversité et un inventaire de la faune ainsi que de la flore sont également prévus.

Le plan de financement est de 68 000 € en frais d'investissement et de 28 000 € en frais de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de délégation et de gestion qui s'y rattache.

Mme POUZERGUE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Monsieur GUILLEMAN, vous nous présentez je pense de manière groupée les deux délibérations suivantes, que nous adopterons séparément, au sujet du 18 rue Louis Aulagne.

-000-

13 – 18 rue Louis Aulagne – Résiliation du bail commercial de « La Maison du Pneu »

14 – 18 rue Louis Aulagne – Vente à 6^{ème} Sens des lots de copropriétés appartenant à la Commune

M. GUILLEMAN.- Merci Madame le Maire,

Il s'agit de deux délibérations qui ont un lien avec, dans un premier temps, une résiliation de bail pour pouvoir effectuer ensuite, une vente auprès d'un promoteur.

Dans la première délibération, il s'agit de permettre un accord afin de résilier un bail commercial valant transaction qui a été trouvé avec Monsieur BAUMANN pour un montant total de 440 000 €.

En vertu de l'estimation de France Domaine, la Ville versera 54 000 € et 6^{ème} Sens - le promoteur - 386 000 € à Monsieur BAUMANN pour une libération des lieux au plus tard le 30 juin 2023.

Cette première délibération permet d'engager la deuxième, une fois que les documents sont signés, pour pouvoir procéder à une proposition de vente. France Domaine a estimé la valeur de ces lots sis 18 rue Louis Aulagne pour un montant de 3 785 000 € assorti d'une marge de négociation de 10%.

Et donc, afin d'accompagner le départ de l'entreprise « La Maison du Pneu » par Monsieur BAUMANN - le titulaire du bail - il sera versé cette somme d'éviction à 440 000 €. Une grande partie sera prise en charge par la société 6^{ème} Sens qui est déjà propriétaire d'un grand nombre de lots.

Ainsi le prix de vente de nos lots s'élève 3 540 875,50 €.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver la cession de l'ensemble de ces lots, ainsi que la première partie concernant l'éviction de la société « La Maison du Pneu ».

Mme POUZERGUE.- Merci Monsieur GUILLEMAN.

Je mets tout d'abord aux voix la délibération N°13 sur la résiliation du bail commercial de « La Maison du Pneu ».

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Concernant la délibération N°14 portant sur le 18 rue Louis Aulagne sur la vente à 6^{ème} Sens des lots de copropriété appartenant à la Commune, je mets le rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Monsieur GUILLEMAN, vous avez toujours la parole au sujet de la signature du contrat Métropolitain avec l'agence de l'eau « Pour une ville perméable en harmonie avec ses ressources en eau et milieux aquatiques – 2022-2024 ».

-000-

15 – Signature du contrat Métropolitain avec l'agence de l'eau « Pour une ville perméable en harmonie avec ses ressources en eau et milieux aquatiques – 2022-2024 »

M. GUILLEMAN.- Merci Madame le Maire,

L'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat métropolitain pour une ville perméable et une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, sur une période couvrant les années de 2022 à 2024.

Les projets sont éligibles à un financement de l'agence s'ils respectent les critères suivants :

- Le projet permet la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire d'assainissement.
- Les eaux pluviales sont infiltrées par la mise en œuvre d'ouvrages d'infiltration végétalisés. Ces ouvrages sont dimensionnés pour infiltrer les pluies les plus courantes.
- Le projet est accompagné d'un volet pédagogique autour de l'importance de l'infiltration des eaux pluviales.

Ainsi, la Ville propose dans le contrat deux opérations de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales de cours d'écoles : la cour de l'école élémentaire Jean de la Fontaine et les cours du groupe scolaire Marie Curie. L'opération du groupe scolaire Marie Curie a été privilégiée et pourra être financée à hauteur de 70 % du montant des ouvrages infiltrants. Et pour les travaux de la cour élémentaire de Jean de la Fontaine, plus modestes, ils seront à hauteur de 30 %.

Compte tenu de l'intérêt de ce contrat, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir l'approuver.

Mme POUZERGUE.- Merci Monsieur GUILLEMAN. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Je vous en remercie. Monsieur GUILLEMAN, vous nous évoquez désormais une convention de co-financement d'une mesure de relance dédiée aux commerces de proximité.

-000-

16 – Convention de co-financement d'une mesure de relance dédiée aux commerces de proximité

M. GUILLEMAN.- Merci Madame le Maire,

Dans le cadre du programme France Relance, l'Etat a prévu différentes mesures destinées aux collectivités pour soutenir la numérisation de l'économie de proximité et ainsi contribuer au

renforcement de l'attractivité des territoires.

À ce titre, la Banque des Territoires soutient l'acquisition et la mise en service d'une solution numérique collective en faveur du commerce de proximité, par l'attribution d'une subvention forfaitaire plafonnée à 20 000 € TTC

Ce dispositif de financement implique la signature d'une convention tripartite associant la Banque des Territoires, la Ville et un opérateur du territoire.

La Ville souhaite favoriser la consommation locale des clients, valoriser le centre-ville et soutenir les commerces de proximité en proposant la mise en place d'une solution numérique de gestion de cartes cadeaux associées à la plateforme numérique collective du commerce oullinois

Cette solution numérique de gestion des cartes cadeaux représente un coût prévisionnel de 24 240 € et s'inscrit pleinement dans le cadre du co-financement prévue par la Banque des Territoires.

Pour la mise en œuvre et le déploiement de la solution numérique « cartes cadeaux », la Ville d'Oullins s'appuiera sur le Management de centre-ville, porté par l'association Oullins Centre-Ville, comme opérateur.

Aussi, la Ville sollicite l'attribution d'une subvention auprès de la Banque des Territoires, à hauteur de 80 % du coût total de la solution, soit 19 392 €. Après acceptation de la demande de cofinancement, une convention sera signée entre la Ville et l'association Oullins Centre-Ville.

Par la présente délibération, la Banque des Territoires attribuera à la Ville d'Oullins, une subvention à hauteur de 19 392 € permettant le reversement à l'association Oullins Centre-Ville en tant qu'opérateur.

Compte tenu de l'intérêt de cette convention, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'approuver.

Mme POUZERGUE.- Merci. Monsieur GUILLEMAN. Avant de mettre ce rapport aux voix, je précise que Madame TURCANO-DUROUSSET et Monsieur AMBARD étant membres de l'association ne prennent pas part au vote.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

-000-

17 – Projet Veduta – convention de partenariat avec la biennale d’art contemporain pour l’année 2022

Mme POUZERGUE.- La délibération suivante porte sur le projet Veduta, une convention de partenariat avec la biennale d’art contemporain pour l’année 2022. Vous vous rappelez sans doute que nous avons déjà délibéré au sujet de ce projet qui va se dérouler à partir du mois de juillet sur la Commune accompagnée par une artiste allemande. Et la convention prévoyait qu’une partie du projet soit financé sur 2021 et l’autre partie sur 2022. C’est donc l’objet de cette délibération de bien approuver le fait que nous versions 3 000 € pour ce projet.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l’UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Je donne la parole à Madame VALLON DAUVERGNE au sujet d’une délibération classique puisqu’il s’agit des conventions de participation aux frais scolaires avec les communes voisines pour 2021-2022.

-000-

18 – Conventions de participation aux frais scolaires avec les communes voisines (année 2021-2022)

Mme VALLON DAUVERGNE.- Merci Madame le Maire,

Chaque année, les communes de l’Ouest Lyonnais définissent le montant du remboursement des frais scolaires engagés par les élèves qui seront reversés à la commune accueillante.

Pour l’année 2021-2022, le montant se monte à 562 € par enfant accueilli en maternelle et 280 € par enfant accueilli en élémentaire.

(Projection) Le tableau qui vous est proposé montre que, cette année encore, beaucoup plus d’enfants ont été accueillis sur Oullins que d’enfants oullinois qui ont été scolarisés dans d’autres communes.

Ces frais de scolarisation représentent pour notre commune une dépense de 10 386 € et une recette de 31 990 €.

Il vous est demandé ce soir, d’approuver le montant des forfaits, d’approuver les conventions de participation, et d’autoriser Madame le Maire à signer ces conventions.

Mme POUZERGUE.- Merci Madame VALLON DAUVERGNE.

Je mets cette délibération au vote.

Le Conseil adopte cette délibération à l’UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Je vous redonne la parole Madame VALLON DAUVERGNE.

-000-

19 – Demande de subvention auprès de la Direction interministérielle du numérique (DINUM)

Mme VALLON DAUVERGNE.- Cette délibération est dans le cadre du portail familles qui est proposé aux oullinois pour inscrire leurs enfants dans nos écoles et dans les activités périscolaires.

Pour faciliter la démarche, la Ville déploie avec l'appui de la Direction Interministérielle au Numérique, un « API particulier ». C'est une interface qui permet à notre logiciel, notre portail familles, de communiquer directement avec la base de données de la CAF et notamment, de permettre aux parents de ne pas avoir à renseigner leur quotient familial, puisque les tarifs de restauration et d'accueil de loisirs sont établis en fonction du quotient familial.

Le fait de déployer cet « API » nous permet d'ouvrir la possibilité d'avoir une subvention de 5 000 € dans le cadre du Plan de relance 2020-2022. Cela n'amène donc aucun coût supplémentaire pour la commune. En revanche, cela peut nous rapporter 5 000 €.

C'est la raison pour laquelle, on vous demande d'autoriser Madame le Maire à demander cette subvention de 5 000 €.

Mme POUZERGUE.- Merci Madame VALLON DAUVERGNE.

Je mets ce rapport aux voix.

*Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.
1 abstention : Bertrand MANTELET*

Mme POUZERGUE.- Je donne à nouveau la parole à Madame VALLON DAUVERGNE.

-000-

20 – Subvention Mission Locale et convention avec la Métropole de Lyon et la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais pour la gestion du Fonds Local Intercommunal d'Aides aux Jeunes - Année 2022

Mme VALLON DAUVERGNE.- Merci Madame le Maire, ici encore, c'est une délibération qui revient chaque année.

Le fonctionnement de la Mission Locale, je vous le rappelle, est calculé en fonction du nombre d'habitants, à raison de 0,78 €/habitant, et du nombre de jeunes en contact à la Mission Locale pour un montant de 49 €/jeune. Quand on additionne les deux, le montant de la subvention de fonctionnement de la Mission Locale se monte à 45 142 € pour cette année.

Le deuxième financement c'est la réalisation de l'action « mon image, ma voix ». C'est un coaching qui est proposé aux jeunes avec une professionnelle de la communication pour leur

permettre de s'améliorer tant pour le contact téléphonique que pour se présenter dans des entretiens d'embauche ou de stages. Quant au Fonds Intercommunal d'Aides aux Jeunes, c'est une aide, un secours d'urgence en quelque sorte qui est destiné aux jeunes en situation de précarité afin de les aider à subvenir à leurs besoins.

Les montants se montent à 52 142 € pour le fonctionnement et à 5 829 € au titre du Fonds Local Intercommunal d'Aides aux Jeunes. Je rappelle que la Métropole donne une subvention correspondant à la moitié de ce montant, soit 2 914,50 €. Et le montant de la subvention pour l'action « mon image, ma voix » se monte à 700 €.

Il vous est demandé d'approuver ces différentes subventions et de solliciter la Métropole pour le versement des 2 914,50 € au titre du FLIAJ.

Mme POUZERGUE.- Merci Madame VALLON DAUVERGNE.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Il nous reste deux délibérations qui, cette fois-ci, ont amené des demandes de prise de parole. Et je donne tout de suite la parole à Monsieur SACHOT.

-000-

10 – Adhésion à la nouvelle offre du Conseil en Énergie Partagé (CEP) du SIGERLy

M. SACHOT.- Merci Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Pour une bonne compréhension de mon propos, je vais rappeler quelques éléments clés.

Tout d'abord, on va parler du mot « décret tertiaire », ce dernier impose aux propriétaires de parties de bâtiments ou de bâtiments de plus de 1000 m² de déclarer annuellement les consommations énergétiques de leurs bâtiments, sur la plateforme de l'État appelée OPERAT et qui gérée par l'ADEME.

La première échéance est prévue le 30 septembre 2022.

Ce décret a pour objectif de donner des objectifs, une inclinaison, de réduction progressive des consommations des bâtiments avec les objectifs suivants :

- 40 % à horizon 2030
- 50 % à horizon 2040
- 60 % à horizon 2050

Il nous est proposé 2 méthodes de calculs : soit de prendre une année de référence (entre 2010 et 2019), soit de prendre une valeur de référence donnée par décret par l'État, activité par activité (gymnase, école, salle des fêtes ...) et ensuite, appliquer une réduction progressive.

Nous souhaitons avoir tous les éléments définir l'élément de référence, la valeur absolue ou l'année de référence. La démarche que j'évoque aujourd'hui n'a pas pu se réaliser au préalable car le décret de l'État n'est apparu qu'en avril 2022.

Pour information, nous ne sommes pas les seuls à soupeser cette question car les autres communes ayant fait appel aux services du SIGERLY se trouvent être dans la même situation que la nôtre.

Jusqu'en 2021, le SIGERLY nous accompagnait dans la production du bilan annuel des consommations de fluides à titre gratuit.

À compter du mois de juin 2021, ces prestations sont devenues payantes, c'est pourquoi le 8 juillet 2021, nous avons présenté une délibération pour nous autoriser à utiliser les services du SIGERLY pour le suivi du bilan annuel des consommations d'énergie à titre payant.

Le SIGERLY propose, depuis avril 2022, une prestation d'accompagnement sur le suivi des consommations et les renseignements sur la plateforme OPERAT en sus des prestations.

Avant d'aller plus loin dans les délibérations, on tient aussi à rappeler que le 8 juillet 2021 nous avons également présenté une démarche dans laquelle s'inscrit la commune d'Oullins sur la stratégie énergétique de son patrimoine bâti.

Deux grandes étapes : La première concerne la délibération de ce jour ; La seconde concerne le schéma directeur des énergies immobilières des bâtiments communaux de la ville d'Oullins, ce que l'on est en train de mettre en œuvre et qui devrait donner des résultats début 2023. Nous reviendrons sur cela.

Notre démarche - qui a été créée par le collectif MégaWatt - se base sur trois points :

- En premier, c'est la question de la Sobriété, par un travail sur la performance énergétique des bâtiments ainsi que sur les températures de consignes en hiver comme en été.
- En second, l'Efficacité des équipements, notamment par la dimension juste des installations ainsi que leur régulation.
- En dernier, le Renouvelable dont la question est de produire une énergie locale et décarbonée.

Aujourd'hui, ces trois sujets font partie du SDIE qui vous sera présenté en 2023.

Toutefois, la commune n'attend pas les réglementations pour avancer. J'en veux pour preuve les différentes actions que je vais vous présenter.

D'abord, au sujet de la Sobriété et du Renouvelable, nous avons actuellement en chantier sur la commune d'Oullins :

- Réhabilitation de la glacière dont la livraison devrait avoir lieu durant l'été et en fin d'année pour les espaces extérieurs.
- Réhabilitation du foyer de la Californie qui démarrera en octobre de cette année pour une livraison au premier semestre 2024.

- Maison ARLES DUFOUR, avec le remplacement des menuiserie simple vitrage en double vitrage pour cette année côté cour, et coté parking en 2023, plus la suppression de la chaudière fioul pour une connexion à la chaufferie du pôle Musical.
- Stade du Merlo, avec la mise en place d'une pompe à chaleur à la place de la chaudière fioul, en faisant appel à la subvention par les CEE appelée 'coup de pouce chauffage' pour la production d'eau chaude des vestiaires.

Nous avons actuellement à l'étude :

- Gymnase HERZOG et Tennis Montlouis pour le remplacement des éclairages existants qui sont extrêmement énergivores en LED.
- Réhabilitation de l'école Marie Curie.
- Réhabilitation de la Maison des sociétés.

En pré-étude, nous avons :

- Centre nautique à la Saulaie.

Pour l'ensemble de ces réflexions, nous n'avons pas attendu d'avoir simplement le seuil de 2030. À chaque fois que nous avons lancé ces études, nous avons décidé de prendre le seuil qui est pour 2050, avec – 60%.

Sur l'efficacité :

Dans le cadre de notre Schéma Directeur des énergies et surtout, de la crise énergétique que nous sommes en train de vivre, notamment par la guerre en Ukraine, nous demandons, pour cet hiver, à ce que l'ensemble des bâtiments ne soit pas chauffé au-delà des 19°C si on veut arriver à maintenir un coût pour la commune et à réduire notre empreinte carbone. Évidemment, ceci est avec des dérogations pour la petite enfance, les personnes âgées et les vestiaires.

Je rappelle que cette annonce est faite pour tous les services et associations. Elle fait écho à la circulaire du 1^{er} Ministre du 13/04/2022.

(Projection) Il s'agit de l'ensemble des consommations consolidées en mégawattheure de la commune d'Oullins - en bleu : l'électricité ; en rouge : le fioul. Sachant qu'en-dehors de l'école Marie Curie, nous n'aurons plus le fioul à la fin de l'année. Puis, vous avez le gaz. Ceci tient compte de la froidure des différents hivers. L'idée étant de comparer, année par année, l'efficacité de nos réseaux. Et on peut constater que l'on a une baisse progressive par nos différentes interventions.

Aujourd'hui, par cette délibération, on vous demande de bien vouloir valider la prestation de SIGERLy qui nous propose :

- Un niveau 1 – Bilan annuel des consommations énergétiques du patrimoine de la Commune, avec des chiffres bruts, les dépenses, les suivis, etc. Ainsi que les déclarations annuelles sur la plateforme OPERAT.
- Un niveau 2 - Mise en place et/ou renouvellement de contrats d'exploitation des installations de chauffage et le suivi des contrats d'exploitations.

- Un niveau 3 – Prestations au fil de l'eau, éventuellement, des études diverses, des accompagnements sur des projets, la rédaction de CCTP, et autres.

De plus, ils peuvent nous aider sur le dépôt des dossiers auprès du PNCEE afin de pouvoir valoriser ces certificats.

La 1^{ère} prestation coûte 3 982,95 €/an ; La 2^{ème} prestation coûte 7 965,90 €/an ; La 3^{ème} est sur devis.

Concernant le niveau 2 de cette prestation, nous ne souhaitons pas forcément donner une suite favorable car cette prestation est déjà réalisée en interne. Néanmoins, nous souhaitons adhérer aux niveau 1 et 3 du SIGERLy.

Nous souhaitons que vous approuviez l'adhésion à la convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif « coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires » qui vise l'arrêt de nos chaudières fioul.

Nous vous demandons d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention CEP avec les différentes annexes. Ainsi que d'autoriser Madame le Maire à signer le Convention de valorisation des CEE. Et donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Mme POUZERGUE.- Merci Monsieur SACHOT pour ces explications. Je donne la parole à Madame SECHAUD.

Mme SECHAUD.- Merci Madame le Maire,

Afin que nul ne doute de l'esprit positif qui m'anime, je débute mon intervention par un avis très favorable que je porte à l'adhésion de la Ville d'Oullins pour la nouvelle offre du SIGERLy. En effet, en choisissant le niveau 1 de prestation, un bilan annuel des consommations énergétiques du patrimoine de la commune va être fait, ce qui va permettre d'identifier précisément la consommation en énergie et les dépenses qu'elle génère. Et il va aussi mettre en exergue le taux d'émissions de gaz à effet de serre et donc, l'incidence de la consommation énergétique des bâtiments municipaux dans le taux de pollution relevé. Ce bilan est nécessaire pour cibler les bâtiments dont la consommation d'énergie présente une anomalie. Il préfigure les travaux à opérer pour non seulement baisser la consommation en énergie, mais aussi pour s'orienter vers une énergie alternative. Le bilan, on le constate, est donc indispensable. Cependant, il ne constitue qu'un premier pas.

Vous avez choisi également le niveau 3 de prestation proposée par le SIGERLy qui va de l'audit énergétique, des études de faisabilité des énergies renouvelables, à l'accompagnement et à la réalisation d'un schéma directeur immobilier énergétique, à celui de projet et suivi des installations. Ces prestations proposées, que la Ville choisira en fonction de ses besoins, nous permettent d'espérer que la Ville change de logiciel quant à l'énergie à consommer dans les bâtiments municipaux et puisse les équiper avec des installations en énergies renouvelables.

Je me dois à ce stade de mon intervention de souligner une première installation de panneaux photovoltaïques lors de la réhabilitation de l'école de la Glacière. Je regrette néanmoins que d'autres bâtiments municipaux récemment reconstruits ou réhabilités - comme l'école Jules Ferry - n'en aient pas été équipés ou que d'autres encore - comme la médiathèque - soient

aussi énergivores. Et que vous ayez en tant qu'adjointe à la culture à cette date, Madame le Maire, autant négligé cet aspect lors de la construction de ce bâtiment. Nous savons qu'à l'heure où nous nous parlons, 60% des bâtiments municipaux ont des installations au gaz et que le coût de cette énergie pèse considérablement sur les dépenses de fonctionnement depuis des années, voire des décennies. La pression armée de l'Ukraine par la Russie et les embargos décidés par l'Union européenne en condamnation de l'agresseur, notamment en livraison de gaz, font exploser le prix de cette énergie aujourd'hui.

J'en arrive à la seconde partie de mon intervention qui déplore plusieurs faits. Premièrement, le groupe socialiste et apparenté que je représente au Conseil municipal a mis en garde les élus du Conseil municipal depuis des années et à chaque présentation du budget primitif contre les excessives dépenses de fonctionnement dont était coutumière notre collectivité qui ne parvenait pas à constituer de l'épargne donc de l'autofinancement, et vous a toujours encouragés à baisser notamment les dépenses en énergie. Pour étayer nos interventions, nous avons toujours relayé les dispositifs de soutien à l'investissement en matière d'énergie renouvelable existants qu'ils soient proposés par l'État ou par la Métropole de Lyon. Et rien n'a jamais évolué de votre côté, sans doute parce qu'il vous apparaissait contre nature d'écouter les autres forces politiques de ce Conseil municipal et considérer que leurs propositions pouvaient avoir du sens, que de temps perdu pour nos concitoyens en fait et pour notre environnement.

Deuxièmement, on peut lire dans la délibération qu'une loi - la loi ELAN du 23 novembre 2018 - a permis la mise en place du dispositif Eco-Energie-Tertiaire, et que ce même dispositif impose aux propriétaires de bâtiments de plus de 1 000m² de déclarer annuellement les consommations énergétiques de ces bâtiments et encore, de réduire progressivement les consommations d'ici 2025. Il faut toujours des lois et des décrets pour que les choses se fassent. Nous pouvons cependant regretter à Oullins que la contrainte l'emporte sur la prise de conscience. Baisser la consommation d'énergie et de fait le coût, ne passe pas que par l'utilisation d'énergie renouvelable, mais aussi par une meilleure isolation des bâtiments (isolation des façades, changements des fenêtres) et par le remplacement des chaudières. Raison pour laquelle nous avons tous et toutes été scandalisés d'apprendre que le maître d'ouvrage de la réhabilitation de la cité Jacquard par ICF SUD EST MEDITERRANÉE SA D'HLM ne prévoyait pas d'isolation par l'extérieur des murs.

Pour terminer sur une nouvelle note positive, je souhaiterais informer celles et ceux qui n'en auraient pas connaissance que le Conseil de la Métropole de Lyon va voter lundi et mardi prochain le plan Métropole Solaire. Partant du constat que la dépendance aux énergies fossiles est trop forte en représentant 65 % contre 20 % pour le solaire et 15 % pour le renouvelable, la Métropole souhaite baisser de 30 % les consommations d'ici 2030 et doubler la production locale d'énergie renouvelable. Par ailleurs, sera créé un réseau d'acteurs, dont seront les collectivités, appelé Club Solaire. Au vu de ce pas franchi par la ville d'Oullins en adhérant à l'offre du SIGERLY, j'espère que notre Ville sera intégrée à ce réseau.

Mme POUZERGUE. - Merci Madame SECHAUD. Je vous donne la parole Monsieur GIRON, mais je souligne toutefois que, comme le précise notre règlement, les groupes d'opposition doivent faire parvenir leurs demandes d'intervention 48h avant le Conseil municipal. Nous avons d'ailleurs été obligés de relancer votre groupe, ce que nous n'étions pas obligés de faire, lundi

soir et mardi soir à 18h45. Et nous avons eu une réponse de votre part seulement le mercredi matin. Je vous donne quand même la parole parce que je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur mais pour autant, je n'étais pas obligée de le faire alors je tenais à le souligner.

M. GIRON.- Merci Madame le Maire, je crois que c'est une invitation que le règlement précise. Nous sommes invités, mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

Madame le Maire, Monsieur SACHOT, Mesdames et Messieurs les élus, par cette délibération, vous nous demandez de voter la convention d'accompagnement par un conseiller en Energie partagée du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, le SIGERLY. Comme vous l'avez rappelé, il s'agit, pour la Ville d'Oullins, de respecter les objectifs fixés par le décret tertiaire publié en juillet 2019, depuis 3 ans déjà, pour réduire de 40% nos consommations énergétiques en 2030, dans moins de 8 ans donc, et de 60% en 2050.

Pour donner un ordre de grandeur et du défi que nous avons à relever, 40% d'économie d'énergie pour un bâtiment tertiaire s'obtient en isolant thermiquement par l'extérieur les murs et la toiture. C'est ce qu'il va falloir faire pour la totalité de la cinquantaine de bâtiments municipaux concernés par le décret tertiaire d'ici moins de 8 ans. Le chantier est colossal. Le recours à la dernière offre d'ingénierie territoriale du SIGERLY déployée sous l'impulsion dynamique de son nouveau Président Eric Perrez - élu écologiste métropolitain de Saint-Genis-Laval - est bienvenu. Bienvenu, mais néanmoins insuffisant me semble-t-il pour permettre à notre Commune de respecter les objectifs nationaux.

Si nous avons appris en commission que d'autres études sont en cours et que les résultats devraient nous être présentés incessamment sous peu, nous ne pouvons que constater comme l'ensemble du constat des études, que c'est bientôt 2 ans après la mise en place de ce nouvel exécutif. Alors que les objectifs du décret tertiaire sont connus depuis plus de 3 ans, pourquoi notre Commune n'a-t-elle toujours pas adopté son schéma directeur immobilier pour planifier de manière coordonnée et globale les travaux de rénovation de son patrimoine et faire évoluer son mix énergétique composé à plus de deux tiers de gaz et de fioul et toujours sans aucune énergie renouvelable ? Rappelons que la facture énergétique des 50 plus grands bâtiments s'élève à plus de 800 000 €/an.

Face à l'urgence de la situation et la nécessité d'agir pour respecter les objectifs fixés par les engagements énergétiques de la France, nous nous étonnons que notre Commune n'ait pas engagé plus d'actions. Pourquoi ne pas avoir pris l'initiative de recruter un, voire plusieurs économistes de flux pour travailler spécifiquement sur ces chantiers de rénovation des bâtiments publics ? Pourquoi ne pas avoir adhéré à la SPL-OSER, opérateur public régional dédié à la rénovation des bâtiments publics ? Pourquoi ne pas avoir sollicité des aides nationales du plan de relance ? Etc.

Si notre groupe va voter pour cette délibération, nous souhaitons vous interpeller publiquement afin que l'exécutif municipal change de braquet sur sa politique de rénovation énergétique afin de monter son exemplarité en la matière et répondre de manière effective aux objectifs nationaux.

Je vous remercie.

M. SACHOT.- Concernant votre intervention Madame SECHAUD, je vous remercie de l'attention que vous portez à cette délibération. Je réprécise que le but du SIGERLY est de nous

accompagner dans le bilan et la rédaction sur le site OPERAT. En parallèle, on a tout le schéma directeur des énergies qui, lui, va nous permettre, comme vous le disiez, de définir bâtiment par bâtiment le niveau d'exigence. Et clairement se dire si cela vaut le coup de réhabiliter certains bâtiments parce qu'en fonction du seuil, par exemple, si vous prenez la valeur de référence qui a été annoncée il y a 2 mois par le décret d'application, le bâtiment peut être rénové et atteindre -60 % ce qui est financièrement soutenable. En revanche, si je prends une année de référence qui va être la plus défavorable avec le -60 %, cela ne passe pas et cela signifie qu'il faut démolir le bâtiment. C'est pour cela que l'on voulait avoir les deux éléments de référence pour savoir quel niveau on fait. Il n'est pas utile de financer des millions sur un bâtiment si au bout d'un moment les 60 % s'avèrent inatteignables. À un moment donné, il faut avoir les bonnes grilles de lecture et c'est pour cela que pour avoir un jugement, il nous faut tous les éléments. Pourquoi on a attendu ? Il faut savoir que l'on n'a pas attendu. Pour exemple, la Glacière, on l'a fait. Et quand on l'a fait, on n'a pas attendu en disant que l'on ferait seulement la réglementation en vigueur puisqu'on a déjà atteint les objectifs pour 2050.

Et à la question pourquoi n'avons-nous pas mis de panneaux photovoltaïques sur l'école Jules Ferry, on va être clair, quand on l'a lancé, la production photovoltaïque sur ce type d'ensemble n'était pas au point.

Notre réflexion est de se donner dans ce schéma directeur certes une vision pour chacun des bâtiments, mais de se donner une vision décarbonée sur l'ensemble de la production d'énergie de notre Commune. On a appris et uniquement il y a 3 mois qu'il y aurait un chauffage urbain ainsi que son positionnement, ce que l'on aurait voulu connaître bien avant car cela nous aurait bien aidés. Et sur la question du photovoltaïque, on est en train d'étudier la possibilité de travailler sur l'intégralité de nos bâtiments car depuis moins d'un an, on a la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment et de faire de l'autoconsommation de cette énergie à l'échelle de 2 km. Auparavant, on ne pouvait le faire qu'à l'échelle d'un seul bâtiment. De ce fait, il y a beaucoup de choses qui ont évolué. On n'a pas attendu l'arrivée de ces évolutions pour se lancer, j'en veux pour preuve Marie Curie.

Pour ceux qui étaient dans le jury, je pense que l'on est bien au niveau des exigences pour 2050 et on est au-delà des 60 %. En parallèle, on va travailler sur la question des matériaux biosourcés et ressourcés avec la question durée-emploi, sans que ce soit une obligation mais cela nous paraît évident. C'est aussi réfléchir sur l'empreinte carbone de la Commune parce qu'à un moment donné, il faut que l'on sache où elle en est. Je vous donnerai l'exemple d'une commune où je travaille aussi en parallèle, celle de Villeurbanne. J'étais avec l'une des adjointes ce matin encore, et elle m'a dit que leur empreinte carbone n'était pas si mal mais avec tous les équipements qu'il y a à faire pour l'évolution de leur commune, il va falloir qu'ils construisent, ce qui fait qu'ils savent qu'ils vont devoir dégrader leur empreinte carbone. Au bout d'un moment, il ne faut pas oublier l'intérêt collectif.

Ce n'est pas forcément construire avec du béton ou des matériaux énergivores, c'est de travailler intelligemment, mais on ne peut pas ne rien faire. Ensuite, sur la question de la cité Jacquard, cela fait 4 Conseils municipaux que l'on entend cela. Je vais réexpliquer le fait que quand vous faites une réhabilitation et que vous atteignez un BBC rénovation en termes d'efficacité énergétique en isolant par l'intérieur, vous respectez le cadre bâti et classé. De plus, vous avez d'un point de vue énergétique le même niveau d'isolation que celle d'une isolation par l'extérieur. Que vous l'acceptiez ou non, il est labélisé.

La réflexion est de se dire qu'il faut que l'on avance et ne pas se dire qu'il faut tout isoler par l'extérieur. Il faut voir au global pour avoir une performance énergétique au global et atteindre la neutralité énergétique. Il faut se le dire, l'objectif n'est pas -40 ou -60%, c'est la neutralité énergétique. Sachant que ce n'est pas de consommer à plein régime et de se racheter une bonne conscience en mettant quelques panneaux pour dire que l'on a fait mieux. C'est d'abord la sobriété en numéro un, puis l'efficacité en numéro deux...

M. GIRON.- J'ai travaillé pour une société de rénovation qui nous a expliqué comment il fallait faire... *-suite des propos inaudible-*

M. SACHOT.- C'est bien. Donc notre réflexion peut être de se dire que l'on revient sur les 3 ou 4 dernières années et sur la non-performance mais en attendant, cela ne fait pas avancer la machine. À un moment donné, il faut aller de l'avant. Quand on lit le rapport du GIEC, on a envie de mettre fin à ses jours, mais ce n'est pas un projet d'entreprise et on ne fait pas avancer les choses. Donc on avance sur le sujet, on trouve des solutions, on n'attend pas d'avoir le schéma pour faire ces actions. Et on est en train de préparer des solutions pour aller au-delà de la partie réglementaire sans attendre les dates limites. Enfin, je suis d'accord avec vous, le décret tertiaire date d'il y a 3 ans. Simplement, l'année dernière, la préfecture n'avait pas les décrets d'application avec tous les éléments et ils attendaient pour pouvoir nous les donner. Dans tous les cas, quoi que je dise, je ne vous ferai pas changer d'avis, mais il faut avancer. Je remercie l'ensemble de votre groupe de vouloir valider ce travail. Vous avez évoqué le sujet d'avancer collectivement et je vous rappelle que nous sommes une majorité alors nous avons la main sur ce sujet. Néanmoins, comme cela a été dit en commission, nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous donner des éléments. Pour exemple, on a fait faire deux études sur deux écoles par la société GreenFlex que vous avez validées le 8 juillet 2021, les résultats ne sont pas encore finalisés mais pour la prochaine délibération, on vous les présentera et ils vont dans le sens de dire que le travail sur la baisse des consommations d'énergie permettra de financer la partie d'annuité. On est en train d'avancer mais c'est effectivement un chantier colossal et comme nous n'avons pas les finances de Crésus, il va falloir faire des choix. Et par définition, choisir c'est renoncer, mais on ne va pas renoncer. On va essayer de travailler sur certains aspects, essayer de trouver des subventions et des financeurs, mais je ne peux pas entendre dire que l'on ne fait rien car je ne vous cache pas que cela a du mal à passer. Merci.

Mme POUZERGUE.- Pour compléter et sortir des débats très techniques qui nous dépassent sans doute en majorité, je pense qu'il est facile de refaire l'histoire mais comme le disait Monsieur SACHOT, il faut qu'on avance.

J'ai seulement deux ou trois réflexions par rapport au fait qu'Oullins serait toujours mauvais élève car, pour citer une commune qui a été citée, à savoir Villeurbanne qui a plus de 100 000 habitants, ils sont quand même légèrement mieux outillés que nous et ils ont seulement 3 mois d'avance sur nous par rapport à la délibération de ce jour. D'autre part, on n'a pas attendu ce décret pour avancer. Quand on décide de lancer une étude sur une nouvelle piscine, une des raisons aussi, est qu'aujourd'hui on sait que notre piscine est une passoire thermique et quel que soit le niveau de réhabilitation qu'on aurait pu engager, on n'aurait jamais atteint les objectifs demandés notamment par ce décret, ce qui fait qu'il vaut peut-être mieux réfléchir à une nouvelle construction. C'est un peu le même raisonnement qui nous a fait avancer sur l'école du Revoyet où l'on sait que la rénovation thermique de ce bâtiment n'aurait pas de sens bien qu'il ne soit pas en mauvais état, ce qui fait qu'on a souhaité être

plus ambitieux sur l'école Marie Curie et sa rénovation de façon à pouvoir aussi le financer. Il y a quand même un léger problème de réalité, c'est que vous connaissez très bien la manière dont notre budget est constitué chaque année et c'est pour cela que l'on va chercher un certain nombre de subventions. J'en veux pour preuve que la semaine prochaine à la Métropole nous allons obtenir 450 000€ de subvention car nous avons déposé un dossier pour l'école de la Glacière, puisque les critères de la Métropole pour aider les investissements dans les communes étaient la rénovation énergétique et le niveau atteint par rapport à ces rénovations, donc on ne doit pas être si mauvais élève.

Puis, par rapport à ce que vous disiez sur le fait qu'Oullins ne serait pas un bon élève, un des bâtiments les plus énergivores sur la Commune est le collège La Clavelière. Ce bâtiment est une passoire thermique et il n'est même pas inscrit dans le projet de rénovation de la Métropole avant la fin du mandat. Je veux bien tout entendre, qu'Oullins n'est pas performant, ceci et cela, mais il faut continuer à avancer et c'est ce que l'on fait au quotidien. Le fait que nos consommations n'aient pas explosé non plus alors que notre patrimoine augmente, cela prouve que l'on tient les choses. Et finalement, tous ces exemples montrent que l'ensemble des collectivités est soumis aux mêmes problématiques et qu'elles ont toutes de vrais enjeux. Certes c'est poussé par la loi mais pour autant, on a bien conscience de ces problématiques dont on s'est emparé. Par exemple, on avait 12 chaufferies fioul il n'y a encore pas si longtemps et on ne va plus en avoir qu'une, alors qu'on aurait pu « laisser courir » cela et ne pas s'en occuper.

Enfin, j'espère qu'on aura l'unanimité sur cette délibération. En tout cas, il faut qu'on avance sur nos projets durant ce mandat et au-delà. Et cette étude va aussi nous permettre d'auditer nos différents bâtiments, même si l'on a quand même une idée notamment vis-à-vis des grands, entre ceux sur lesquels on peut envisager des rénovations et ceux sur lesquels on sait que des rénovations ne seraient pas suffisamment performantes. À un moment donné, il faudra peut-être faire le choix de s'en séparer pour avoir des bâtiments qui soient beaucoup plus performants ailleurs.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie et remercie encore Monsieur SACHOT ainsi que les services de la Ville qui s'attèlent à cette tâche depuis maintenant de nombreuses années et spécifiquement depuis de nombreux mois avec Monsieur SACHOT.

Je donne la parole à Madame PIQUET-GAUTHIER pour la dernière délibération.

-ooo-

21 – Lancement de la démarche d'élaboration du contrat local de santé et du conseil local de santé mentale

Mme PIQUET-GAUTHIER.- Merci Madame le Maire,

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, a créé le Contrat Local de Santé. Une nouvelle loi, en 2016, a modernisé notre système de santé et le contrat local de santé est désormais contractualisé entre les ARS et les collectivités locales pour décliner le projet régional de santé sur un territoire donné. Cette même loi a par ailleurs accordé un rôle central aux Conseils Locaux de Santé Mentale.

Une fois ce cadre donné, nous comprenons bien que le Conseil local de santé est un outil de coordination sur le territoire de notre Commune. Il permet de définir des objectifs, des actions, et les ressources de l'ensemble des acteurs dans le but de mieux répondre aux enjeux de santé, de prévention, et de promotion de la santé.

L'objectif principal du Conseil local de santé est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en facilitant l'accès des personnes, notamment les plus démunies, aux soins, aux services et à la prévention, en mobilisant les partenaires locaux dans cette démarche.

Ces enjeux sont partagés par nos voisins, les villes de Pierre-Bénite et de Saint-Genis-Laval, liées sur la même conférence territoriale des maires qui accueillent des ressources de santé, d'éducation et de politique de la ville.

La constitution du contrat local de santé et du conseil local de santé mentale va suivre trois étapes que je vais vous développer.

1^{ère} étape : solliciter l'Observatoire régional de santé (ORS) Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation d'un diagnostic selon les objectifs suivants :

- Réaliser un bilan quantitatif et qualitatif sur l'état de santé et les besoins des populations des trois communes partenaires, aussi bien sur le plan psychique que physique.
- Réaliser un état des lieux des ressources de santé et de prévention sur les trois communes ainsi que sur les dispositifs de santé.
- Faire émerger des pistes de travail sous forme de « pré-fiches actions », qui pourront être affinées et travaillées de manière transversale entre les trois communes, afin de répondre concrètement et en proximité, aux besoins de santé des habitants des trois territoires.

2^{ème} étape : Conduire en partenariat avec l'ARS, la démarche d'élaboration du contrat local de santé selon 7 thématiques identifiées sur les trois villes que vous trouvez en détails dans la délibération, mais je vais néanmoins vous en citer quelques-unes :

- Les besoins spécifiques de santé des enfants, des adolescents et des jeunes, etc.

3^{ème} étape : Associer à la démarche d'élaboration les professionnels et les habitants.

Vous l'aurez bien compris, notre volonté ainsi que celle des autres communes a pour objectif de rendre visible l'action publique autour de la santé et de la santé mentale. Aussi, je vous demande d'approuver cette délibération et d'autoriser le CCS d'Oullins à porter ce projet, et

de donner à Madame le Maire tous pouvoirs.

Mme POUZERGUE.- J'ai une demande de parole de Monsieur MANTELET.

M. MANTELET.- Merci.

Vous savez que les communistes d'Oullins et de la Métropole se mobilisent depuis de nombreuses années sur les questions de santé, que ce soit pour le maintien d'Henri Gabriel à Saint-Genis-Laval bien entendu, mais aussi en soutien des soignants à Lyon Sud, la Croix-Rousse, Edouard Herriot, ainsi que pour la santé mentale avec les équipes du Vinatier et des CMP qui subissent des attaques violentes depuis quelques années.

La délibération qui nous est proposée ici vise à lancer une démarche qui est évidemment nécessaire. Je regrette cependant que l'ARS ne soit pas plus à l'initiative de tels plans que ce soit dans la Métropole de Lyon ou ailleurs.

La première partie de cette démarche consiste en un diagnostic de territoires sur les communes d'Oullins, de Saint-Genis-Laval et de Pierre-Bénite. C'est une bonne chose car la situation de la santé en général et la santé mentale en particulier ce sont particulièrement dégradées ces dernières années et ce bien avant la crise sanitaire.

Ce diagnostic territorial pourrait déjà s'appuyer sur les données au niveau national concernant la santé de nos compatriotes. Tout d'abord, une enquête réalisée en 2019 juste avant la crise du Covid indiquait déjà que 63 % des françaises et français avaient renoncé à des soins dont 41 % du fait d'un reste à charge trop important et 30 % par l'impossibilité d'avancer des frais principalement dans le cadre de dépassements d'honoraires. Cette enquête fait aussi apparaître que les délais d'attente beaucoup trop longs pour obtenir un rendez-vous les incitent à renoncer à se soigner.

On voit donc ici que la dégradation du pouvoir d'achat et l'envolée des dépassements d'honoraire sont les principales causes de cet état de fait et une autre cause importante étant le manque de plus en plus criant de praticiens.

Pour de plus en plus de personnes, la solution se trouve dans le recours aux urgences hospitalières mais celles-ci sont déjà touchées par une pénurie de personnel qui amène à la fermeture de certains services la nuit comme à Givors. La faute à un État qui, depuis des années, laisse la situation se dégrader dans nos hôpitaux. D'ailleurs, les personnels des urgences HCL alertent depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, sur un risque de forte tension cet été, notamment du fait de la fermeture de 400 lits et un taux de capacité d'accueil réduit à 70 ou 80 %.

Concernant la santé mentale, la situation n'est pas meilleure loin s'en faut et à plus forte raison depuis la crise Covid. L'étude CoviPrev dresse un tableau alarmant de la dégradation de la santé mentale depuis mars 2020. 80 % des françaises et français déclarent avoir une vision positive de leur vie : -5 points ; 16 % montrent des signes d'un état dépressif : +6 points ; 26 % montrent des signes d'un état anxiété : +12 points ; 10 % ont des pensées suicidaires : +5 points. Face à cela, l'État n'a d'autres réponses que des chèques psychologues ou des expérimentations de suivi psychologiques lors d'un parcours de soin, après avoir fermé de nombreux lits, comme à l'hôpital du Vinatier et sans oublier les suppressions de postes dans les CMP, voire leur fermeture.

Partant de ce constat, il est évidemment plus que nécessaire de réaliser un diagnostic précis et détaillé de la santé dans notre territoire, j'approuve ainsi cette démarche. Cependant, c'est sur les réponses à apporter par la suite que nous aurons des divergences et plus précisément, sur l'offre de soin. Dans votre programme électoral, vous aviez évoqué la création d'une maison de santé, ce qui a été confirmé lors de la commission de la semaine dernière. En ce qui nous concerne, nous préférons les centres de santé. Évidemment, on peut se dire que la différence n'est pas importante et pourtant, elle l'est. À plus forte raison si l'on se rapporte à la principale cause du renoncement aux soins : la question financière. Une maison de santé est créée et portée par des praticiens libéraux qui signent un contrat d'objectifs et de moyens avec l'ARS ; Un centre de santé est une structure publique dans laquelle les praticiens sont salariés.

Une maison de santé est avant tout un cabinet médical libéral pluridisciplinaire dans lequel seuls les frais de gestion sont mutualisés et la rémunération des médecins dépend donc de leur chiffre d'affaires et donc des tarifs qu'ils pratiquent. Avec le risque de ne pas avoir la patientèle escomptée, cette question étant la principale du renoncement aux soins, ce risque peut amener au départ d'un ou plusieurs professionnels et donc à la fermeture à terme de la structure.

Un centre de santé est une structure professionnelle dotée d'un personnel administratif qui assure sa gestion soit de manière autonome dans le cadre d'une convention avec le financeur, soit en étant rattaché à un hôpital ou une collectivité territoriale ou un intervenant de l'économie sociale et solidaire (une mutuelle par exemple). L'équipe de professionnels de santé n'a donc pas la responsabilité directe de la gestion de la structure et sa rémunération est assurée quel que soit le niveau de patientèle. Surtout, le tarif des consultations étant maîtrisé sans dépassement d'honoraire, les services proposés seront accessibles à toutes et tous.

Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce débat. En attendant, je voterai pour cette délibération. Merci.

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie pour votre intervention. Je précise qu'à priori la coordinatrice recrutée par les trois communes devrait prendre son poste à partir du 1^{er} septembre ce qui va nous permettre d'avancer un peu plus vite sur ce sujet.

Je mets ce rapport en voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITE.

Ce Conseil municipal avant l'été s'achève dans la chaleur. Je vous souhaite évidemment à tous de passer un bel été et de belles vacances pour ceux qui ont la possibilité d'en prendre. Le prochain Conseil municipal se tiendra le mardi 27 septembre prochain. Il sera précédé des commissions thématiques les 19 et 20 septembre. Nous ferons parvenir les plannings définitifs en temps et en heure.

-000-

-La séance est levée à 20 H 20.

-00000000-

Procès-verbal envoyé aux élus le 21/09/2022

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 27/09/2022

Procès-verbal mis en ligne le 04/10/2022

<p>Madame Clotilde POUZERGUE Maire Conseillère métropolitaine</p> 	<p>Le secrétaire de séance Madame Sandrine GUILLEMIN</p> 
---	---

